

<https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article115>



Centre d'Information et d'Orientation
Lyon Nord

CIO Lyon Nord

La voie professionnelle en apprentissage

- Après la 3ème - La voie professionnelle -

Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2023

Copyright © CIO Lyon Nord - Tous droits réservés

Après la 3ème, la **voie professionnelle** prépare au **CAP** (certificat d'aptitude professionnelle) en **2 ans** ou au **baccalauréat professionnel en 3 ans**. Le site **Inserjeunes** propose, sur sa page d'accueil, un **quiz** qui permet de démêler le vrai du faux sur la voie professionnelle.

Les diplômes sont exactement les mêmes et ont la même valeur qu'ils soient préparés **en apprentissage ou sous statut scolaire**.

L'**Onisep** propose une **vidéo** pour aider à choisir entre les deux.

Un contrat de travail

Le **contrat d'apprentissage** est un **contrat de travail** ouvert à tous les jeunes **de 16 à 29 ans révolus** (sans limite d'âge sous **certaines conditions**).

Le rythme de l'alternance

Le **contrat d'apprentissage** permet de se former en **alternant** des périodes de **formation pratique en entreprise** et des périodes d'**enseignement à dominante théorique dans un établissement de formation** (CFA, UFA de LP, MFR...).

Les formations

L'apprentissage permet de se former **dans de nombreux domaines** :

- industrie, commerce, services, agriculture pour le CAP
- production (agroalimentaire, bâtiment, électricité-électronique, mécanique, etc.) et services (logistique, métiers du commerce et de la vente, services à la personne, tourisme, etc.) pour le baccalauréat professionnel

Pour trouver la **formation en apprentissage qui correspond à son projet professionnel**, il convient de consulter les **moteurs de recherche** :

- du site **Côté Formations** (région Auvergne-Rhône-Alpes)
- du **Portail de l'alternance** (France entière)

L'accompagnement vers l'apprentissage

Les élèves intéressés par la voie de l'apprentissage peuvent s'adresser à leur **professeur principal** mais aussi au **psychologue de l'éducation nationale** qu'ils peuvent rencontrer dans leur **établissement** ou au **CIO**. A noter que le CIO Lyon Nord organise chaque année des **ateliers** sur la thématique de l'apprentissage.

Le dispositif "**Prépa-apprentissage**" est un **parcours d'accompagnement** qui permet à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification d'acquérir des compétences pour réussir leur entrée en apprentissage.

Enfin, concernant les **ressources en ligne** :

La voie professionnelle en apprentissage

- l'**Onisep** met à disposition des jeunes un **dossier spécial apprentissage** avec tous les conseils utiles pour trouver la bonne entreprise, choisir son établissement de formation, organiser sa candidature, préparer l'entretien d'embauche.
- le site de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) "**La bonne alternance**" permet de trouver des formations et des entreprises.
- Le guide "**Destination apprentissage**" recense quant à lui de nombreuses ressources disponibles en région Auvergne-Rhône-Alpes notamment en ce qui concerne la recherche d'employeurs, il propose également des témoignages d'apprentis.

Les questions pratiques

Pour les questions relatives à la durée du contrat, au temps de travail, au salaire, il convient de consulter la page dédiée au **contrat d'apprentissage** sur le site officiel de l'administration française.